

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

**38** **Approbation d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : modification d'une marge de recul minimale sur le boulevard Blondi et sur les rues Branly et Pierre et Marie Curie**

Conseil municipal du 25 juin 2018  
Séance du 30 mai 2018

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BELMHAND

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- |  |           |
|--|-----------|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :               | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers en exercice :  | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers absents non représentés :                            | <b>0</b>  |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :             | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMTI | <b>1</b>  |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Le conseil municipal du 26 mars 2018 a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour réduire la marge de recul minimale de 8 mètres par rapport à l'alignement pour l'implantation des constructions, sur le boulevard Jean Biondi et sur les rues Edouard Branly et Pierre et Marie Curie. Elle sera fixée à 5 mètres, comme cela est prévu dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision, afin de correspondre à l'implantation des constructions existantes. Cette procédure a été engagée conformément aux articles L153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée a été adressé à l'ensemble des personnes publiques associées, pour avis. Le dossier ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public pendant une durée d'un mois : du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture. Une insertion dans un journal diffusé dans le département est parue le 30 avril 2018 pour en informer le public. Aucune annotation n'a été consignée au registre.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU. Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-45 et suivants,  
 Vu le Plan Local d'Urbanisme,  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018,  
 Vu la mise à disposition auprès du public pendant un mois (du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus),  
 Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 30 mai 2018,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18  
 et publication ou notification le 02/07/18  
 affiché le 26/06/18  
 CREIL, le 02/07/2018

  
 Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise  


Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

  
**Francis LE PAPE**